

Discours d'ouverture à l'occasion du Colloque sur « Partenariat entre l'école et la famille sur le thème de la violence ».

Jean-Michel Delmotte, Représentant de l'UNICEF

Monsieur le Ministre,
Madame la Présidente de l'Union Nationale de la Femme tunisienne,
Mesdames et Messieurs,

Ce que nos amis et voisins d'outre-mer ont vécu il y a quelques mois, je veux parler des événements dans les banlieues françaises, doit nous inciter à nous interroger sur la jeunesse. Les analyses et les réponses étudiées aujourd'hui en France, ou ailleurs en Europe, doivent nous permettre de mieux comprendre notre propre jeunesse tunisienne, de façon à prévenir ces phénomènes.

Pour répondre à cette crise, la France a notamment choisi de cibler l'échec scolaire : « *L'Ecole*, a dit Monsieur de Villepin, *est le lieu de rendez-vous de la République* ». Il voulait dire par là que l'école est l'affaire de tous et que pour « faire échec à l'échec scolaire », il faut une réponse multiple et qui requiert l'effort de tous. Au centre du dispositif : l'encadrement des élèves, les méthodes d'apprentissage, l'insertion sur le marché du travail et... la responsabilité des parents. Ce dernier point est sans doute à la fois le plus novateur et le plus sensible. De quoi s'agit-il : tout simplement de proposer aux familles d'enfants en grande difficulté (rupture, échec, retard, comportements) un contrat de responsabilité parentale, assorti de sanctions. Un travailleur social fixera, avec la famille (enfant+parents) des objectifs d'assiduité scolaire et de résultats. Le non respect de ce contrat pourrait valoir aux parents d'être sanctionnés, notamment de se voir supprimer les allocations familiales.

Ce qui est intéressant dans cette démarche, ce n'est certainement pas la menace de la sanction – dont je ne suis d'ailleurs pas tout à fait sûr

de l'utilité pédagogique vis-à-vis des parents – mais plutôt le fait que, pour la première fois, un Etat estime publiquement que le défaut d'éducation d'un enfant ne lui incombe pas entièrement mais relève aussi de la responsabilité des parents. Se faisant, la société pose la question de la transmission des valeurs aux enfants et propose un encadrement personnalisé aux familles qui en ont besoin.

Définitivement, le concept « d'éducation prioritaire », vocable qui semble prendre le pas sur les concepts comme ZEP ou REP en Europe, ou comme PEP en Tunisie, parfois jugés, à tort je crois, comme stigmatisants est à l'ordre du jour des deux côtés de la mer méditerranée. Sans les ZEP en France, cette politique de discrimination positive, faite pour renforcer l'égalité des chances, la fracture scolaire aurait été creusée plus fortement encore. Il faut donc renforcer ces stratégies de discrimination positive mais les rendre plus fortes, plus ciblées : peut-être moins d'établissements visés mais un travail plus en profondeur. Et, parmi les critères essentiels pour la prise en compte de la priorité scolaire devraient être : a) la situation sociale des familles et b) la proportion des élèves en échec scolaire dans un environnement donné.

La réponse stratégique dans ces zones d'éducation prioritaires devrait être la mise à disposition dans les établissements de personnel expérimenté et à profil particulier pour renforcer les équipes pédagogiques. *Profil particulier (= répondant aux besoins de la carte scolaire locale : travailleurs sociaux, psychologues, assistants pédagogiques pour faire du soutien scolaire, y compris à domicile).*

L'article 5 de la CDE introduit deux concepts importants : « la responsabilisation des parents » et « le développement des capacités de l'enfant ». Cette responsabilité parentale doit être mise en œuvre par les deux parents. Et notre rôle à nous, notre responsabilité est de fournir aux parents les moyens, la capacité d'exercer leur responsabilité en comprenant bien le principe d'intérêt supérieur de l'enfant : nous avons donc un devoir d'éducation et de formation de la famille. Je clarifie de suite que la famille doit s'entendre – toujours selon la CDE – au sens large : famille nucléaire certainement, mais aussi famille élargie, tuteurs légaux, famille d'accueil, etc... Ces

moyens peuvent être des programmes d'éducation parentale ou des services de conseils aux parents. Je vous inviterais à explorer ces deux pistes durant vos travaux.

Un autre point intéressant et que, dès la ratification de la Convention sur les Droits de l'Enfant, certains pays (la Belgique) ont défini dans leur code civil est cette responsabilité parentale en y intégrant les concepts de dialogue et de négociation ainsi que de participation des enfants à la vie familiale. En effet, on reconnaît de plus en plus l'intérêt de ces éléments pour le développement de l'enfant et son importance pour la prévention de la violence. Plus on s'y prend tôt et plus longtemps dure cette attention au développement harmonieux de l'enfant, plus élevées seront les chances d'éviter les débordements violents. D'ailleurs, les principes dits de Riyad qui sont les principes de référence pour la prévention de la délinquance juvénile déclarent : *« il faut, en entreprenant les activités et programmes nécessaires, mettre les familles en mesure de se familiariser avec les rôles et les devoirs des parents touchant le développement et les soins des enfants, promouvoir l'instauration de relations positives entre parents et enfants, sensibiliser les parents aux préoccupations des enfants et des jeunes et encourager la participation des jeunes aux activités familiales et communautaires ».*

La recherche européenne récente montre que les problèmes de la violence, de la déviance et de la délinquance trouvent leur origine dans la cellule familiale qui n'aurait pas assuré adéquatement son œuvre éducative. Classiquement, en effet, on identifie trois voies familiales pour l'apparition de comportements violents chez l'enfant. Ce sont : les dysfonctionnements familiaux, les carences éducatives et l'imprégnation délinquante. Les dysfonctionnements concernent l'absence d'un des conjoints, souvent le père, les divorces ou les séparations, les familles mal recomposées. Les carences éducatives me paraissent les plus significatives dans le contexte qui nous occupe : ce sont, de la part des parents, l'absence de vigilance, l'indifférence, l'inattention, la négligence, l'inconsistance des mesures disciplinaires, le rejet, la faiblesse d'attachement. L'ensemble constitue un vide ou, en tous les cas, un manquement éducatif de la part de la famille.

Enfin, l'imprégnation de la délinquance trouve sa source dans la transmission de normes et de valeurs, de comportements qui sans être directement producteurs de délinquance préparent un terreau fertile aux comportements déviants (l'exemple classique européen du fraudeur du fisc qui s'étonne de voir son fils ou sa fille tricher à l'école).

En analysant les liens entre famille et déviance, les chercheurs ont également dégagé quatre paradigmes importants qui lient l'école, la famille et la déviance :

1. la négligence : dans ce cas, la délinquance des enfants vient du manque de surveillance et d'implication des parents ; cette incompétence parentale génère chez le jeune un manque de contrôle de soi qui s'exprime par l'agressivité, l'intolérance à la frustration ainsi que par des carences cognitives (on trouve ici le lien à l'école).
2. le conflit : la délinquance dans ce cas se produit à la suite du climat conflictuel qui règne à la maison et qui pousse le jeune à fuir le cocon familial et à chercher à l'extérieur des lieux de socialisation (la rue ou l'école) où il libère sa tension par des actes violents.
3. les conduites et attitudes déviantes : les parents induisent chez leurs enfants un comportement déviant ou délinquant en leur inculquant des normes et valeurs délinquantes, en leur donnant l'exemple en quelque sorte.
4. la rupture : la délinquance est le produit de la rupture du couple, par décès, départ, divorce,... la blessure constituée par cette perte se compenserait chez le jeune par une recherche d'identification hors de la famille et par une socialisation inadaptée basée sur la violence et les incivilités.

La conclusion tirée par ces chercheurs qui ont travaillé sur le rapport entre famille et déviance est que la faiblesse du contrôle social formel ou informel au sein de la famille empêche à la fois :

a) la création d'un lien entre l'enfant et la société, et b) le désengagement de celui-ci par rapport aux institutions sociales (y compris l'école).

Mais fort heureusement, ce constat serait incomplet sans la mention des liens protecteurs qui font que tous les enfants soumis à ces risques ne deviennent pas délinquants. C'est ce qui constitue la résilience, cette faculté qu'ont les enfants placés dans un environnement difficile de s'en sortir. Différents facteurs de protection constituent l'effet de résilience. Et, plus important pour nous qui sommes réunis pour réfléchir aux partenariats entre les différents acteurs sociaux en faveur de l'enfance, ces facteurs de protection constituent aussi notre champ d'actions possibles.

Premièrement, l'élément majeur de la résilience est le support social, l'aide concrète psycho-sociale offerte, mise à disposition des jeunes en difficulté. (Et, mieux encore, les études ont montré que l'effet bénéfique de l'assistance est plus important quand il est proposé en dehors des institutions plus qu'à l'intérieur : la résilience est plus forte quand le tissu social est plus ouvert).

Deuxièmement, l'importance du climat éducationnel dans le phénomène de résilience : maintenir l'enfant déviant ou primo-délinquant dans le milieu scolaire, même et surtout, avec un encadrement approprié, accroît sa résilience, sa capacité à ne pas récidiver. J'insiste également sur le point suivant : il importe que ce climat éducationnel soit porteur d'autonomie et d'ouverture vers l'extérieur, que l'enfant puisse s'y réaliser dans des activités supervisées.

Troisièmement, la relation privilégiée avec une personne ressource est un facteur de protection essentiel. Et cela s'est particulièrement vérifié quand l'enfant entretient une relation avec un adulte étranger à la famille, parent éloigné, éducateur spécialisé, grands-parents même, mais toujours à l'extérieur de la cellule familiale.

Enfin, quatrièmement, les facteurs protecteurs se trouvent dans les habiletés cognitives de l'enfant. Une fois de plus, l'école intervient dans cette capacité : plus l'enfant est intelligent, plus ses chances de résilience, de résister au déterminisme du milieu sont grandes. Mieux éduqués, ils deviennent plus actifs, que résignés et fatalistes, ils ont aussi une meilleure estime d'eux-mêmes.

Du côté de la famille, les éléments protecteurs sont plus du niveau de l'affectif mais il faut aussi, nous l'avons dit plus avant, que les parents

disposent des compétences éducatives pour proposer à leurs enfants un développement psychique et cognitif harmonieux ainsi que leur intégration sociale. Pour se faire, il faut des parents attentifs aux faits et gestes de leurs enfants, que ceux qui sont répréhensibles soient reconnus comme tels et qu'ils soient sanctionnés avec justice. C'est pourquoi les programmes récents que nous préconisons, car ils ont fait leurs preuves, s'adressent aux enfants reconnus comme difficiles dès leur plus jeune âge en proposant aux parents un encadrement constant et précoce visant à corriger les erreurs éducatives, à résorber les troubles du comportement et à éviter les déficits cognitifs et l'échec qui vont handicaper la scolarisation et l'adaptation sociale.

En conclusion, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, j'aimerais dire que l'enfant sera protégé si les parents ou au moins un des deux parents, s'investit dans cette relation et dans la transmission d'un système de valeurs socialement acceptables. Souvent on insiste sur le rôle de la mère, son importance dans le processus de développement de l'enfant, mais le père a également un rôle important surtout durant la période où l'enfant est perméable à l'influence directe des parents. Entre enfants et parents, une relation de dialogue et de négociation souple des prises de libertés de l'enfant doit se développer mais en gardant une attitude franchement « contrôlante ».

La résilience, cette capacité des enfants à s'en sortir malgré un milieu difficile est un phénomène heureux qui mobilise les ressources de la famille, de l'école et du milieu social. Elle pourra être favorisée par un travail supplémentaire sur la famille (la mère et le père), sur l'école et sur les actions préventives et thérapeutiques mises en œuvre par nos institutions et par la société civile. C'est le propre de ce colloque que je vous souhaite fructueux. L'UNICEF s'engage à suivre les recommandations de vos travaux et à aider les initiatives visant à améliorer les passerelles entre la famille et l'école en matière de lutte contre les incivilités et pour une meilleure résilience.

Je vous remercie.